

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DASES 401 G : Convention d'habilitation avec l'association la Sauvegarde de l'Adolescence pour le fonctionnement du dispositif Paris Ados Services (PAS) (Paris19ème)

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération 2016 DASES 401 G en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil Départemental lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association la Sauvegarde de l'Adolescence à Paris pour le fonctionnement du dispositif Paris Ados Services (PAS) ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention d'habilitation avec l'association la Sauvegarde de l'Adolescence à Paris pour le fonctionnement du dispositif Paris Ados Services (PAS), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 65, natures 652418 et 6568, rubrique 51, du budget de fonctionnement 2017 du Département de Paris et des années suivantes, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO